



PATROUILLEUR (-SE) VTT

Poste en CDD saisonnier du 12 juillet au 21 août 2019 - 35h/5 jours semaine

SMIC horaire

CONTEXTE

La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze constituent un ensemble paysager exceptionnel : la variété des témoins géologiques (ruffe, basalte, dolomie), l'intimité préservée du parcellaire agricole, la présence depuis plus de 40 ans du plan d'eau, véritable miroir révélant la beauté des paysages, créent l'émerveillement. 9000 hectares du site sont classés depuis 2003 au titre de la loi Paysage du 2 mai 1930. Offrant une biodiversité remarquable, la vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze ont été également désignés Zone de Protection Spéciale Natura 2000 en 2003. En 2005, le Syndicat mixte de gestion du Salagou a été créé pour sensibiliser les collectivités et les habitants aux problématiques d'un site classé et mettre en cohérence les interventions de chacun. Depuis le 30 avril 2010, le territoire de la Vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze a été reconnu Grand Site et porte une Opération Grand Site, visant d'une part à réhabiliter les espaces remarquables, et d'autre part à les doter d'un projet de gestion pérenne, associant un accueil satisfaisant des visiteurs, une protection durable du paysage et des milieux naturels, et la génération de retombées économiques dans le respect des habitants et de la société locale.

Le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze est situé à proximité des Grands Sites de France des Gorges de l'Hérault et du Cirque de Navacelles. Considérés comme les sites majeurs de l'Hérault, ces territoires en captent l'essentiel des visiteurs. Cette fréquentation entraîne une pression sur les paysages. L'enjeu est de préserver les paysages naturels des berges, domaine départemental, dans un contexte de forte fréquentation afin de maintenir l'attractivité du site. Le site accueille 400 000 visiteurs / an dont environ 300 000 sur les berges du lac. La fréquentation est très concentrée dans le temps (juillet et août).

MISSIONS

La patrouille VTT est composée de deux agents. La patrouille VTT travaille en collaboration avec la patrouille équestre du Syndicat mixte et les agents assermentés (gendarmes, police rurale, police municipale, pompiers,...).

Sous l'autorité de la directrice-adjointe, le/la patrouilleur (se) a pour missions :

- Assurer une présence VTT quotidienne le long des berges du lac (5 jours par semaine). Le saisonnier devra être capable de parcourir chaque jour plusieurs kilomètres à VTT pendant des périodes de très forte chaleur.
- Informer les visiteurs sur les caractéristiques du site et les préconisations d'un Grand Site, prévenir les conflits d'usage afin de garantir la qualité environnementale et paysagère du lac et des berges du Salagou et limiter les conflits d'usages
- Faire respecter le code de conduite des usagers du Grand Site : stationnement en retrait des berges, interdiction des bateaux à moteur thermique, surveillance par rapport aux vidanges sauvages des camping-cars, dépôts d'ordures, respect de la quiétude des roselières...
- Mettre en réseau les prestataires des berges et les acteurs de terrain (gendarmes, ONCFS, Fédération de pêche,...)

- Comptabiliser les véhicules stationnés, en partenariat avec les prestataires, pour alimenter l'observatoire de la fréquentation
- Coordonner les petites interventions techniques sur le terrain : collecte d'encombrants, réparation de barrières, etc.
- D'assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes : repérage, participation et suivi des chantiers...

FONCTIONNEMENT

La patrouille VTT travaille :

- Les WE et jours fériés. 5j/semaine selon calendrier prévisionnel joint

Le Syndicat prend à sa charge :

- La mise à disposition de vélos VTT avec sacoches
- Une part de l'équipement : casques, tee-shirts des agents
- Les frais de déplacement à l'exception des trajets domicile-travail

INDISPENSABLE

- Très bonne condition physique et attrait pour la pratique du VTT
- Capacité manuelle pour petites interventions de réparation des vélos
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissance du lac du Salagou : terrain, acteurs...
- Langues étrangères
- Capacité à sensibiliser, négocier, convaincre
- Capacité d'initiative, autonomie et disponibilité
- Permis B et véhicules

PLUS APPRECIÉS

- Attestation de formation aux premiers secours
- Connaissances naturalistes
- Education à l'environnement
- Utilisation de logiciels de bureautique, cartographie, GPS,...
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

Envoyer CV et lettre de motivation avant le **26 avril 12h** par mail info@lesalagou.fr ou par courrier au 18 avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault. Pour plus de renseignements veuillez contacter le SMGS au 04 67 44 68 86.

CALENDRIER PREVISIONNEL

En rose jours travaillés

JUILLET		AOUT	
LU	1	JE	1
MA	2	VE	2
ME	3	SA	3
JE	4	DI	4
VE	5	LU	5
SA	6	MA	6
DI	7	ME	7
LU	8	JE	8
MA	9	VE	9
ME	10	SA	10
JE	11	DI	11
VE	12	LU	12
SA	13	MA	13
DI	14	ME	14
LU	15	JE	15
MA	16	JVE	16
ME	17	SA	17
JE	18	DI	18
VE	19	LU	19
SA	20	MA	20
DI	21	ME	21
LU	22	JE	22
MA	23	VE	23
ME	24	SA	24
JE	25	DI	25
VE	26	LU	26
SA	27	MA	27
DI	28	ME	28
LU	29	JE	29
MA	30	VE	30
ME	31	SA	31